

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

J'ai examiné à fond le projet de loi C-130. Je n'ai pas suivi l'exemple du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) et j'ai lu les documents et l'Accord en entier. Nulle part dans le projet de loi C-130 ou dans l'Accord lui-même, je n'ai pu constater qu'il y avait de nouvelles lois de redressement. Autrement dit, la priorité fondamentale annoncée par le Premier ministre en 1987 n'a pu être maintenue jusqu'à l'étape du projet de loi ou encore dans l'Accord. Il n'y a donc pas de nouvelles lois. L'Accord et le mécanisme de règlement des différends continueront d'appliquer les lois commerciales en vigueur aux Canada et aux États-Unis.

Rien n'empêche les industries américaines d'appliquer les lois existantes et de les utiliser pour continuer à harceler l'industrie canadienne. Il n'y a aucun changement à ce sujet. En fait, à la lecture du projet de loi et après examen minutieux des dispositions relatives au mécanisme de règlement des différends, je me suis rendu compte que le nouveau régime est pire que le premier, qu'il sera plus lent et plus coûteux pour les hommes d'affaires canadiens pour la simple raison qu'il n'entrera en jeu que lorsque la Commission du commerce international du département du Commerce des États-Unis aura rendu une décision finale. Vous me direz que c'est un détail, mais permettez-moi de vous rappeler une chose. En vertu du régime actuel, dès que la Commission du commerce international des États-Unis rend une décision préliminaire aux termes de la loi américaine, nous pouvons demander immédiatement, à un Tribunal du GATT de la réviser.

• (1130)

En outre, à l'heure actuelle, nous pouvons contester devant le Tribunal du GATT la loi américaine sur laquelle la décision est fondée en affirmant qu'elle est elle-même contraire aux règles régissant le commerce international, qu'elle viole les droits et obligations qui accompagnent les exigences du commerce international. Mais nous ne pourrons plus le faire lorsque le groupe spécial établi dans cette partie du projet de loi sera constitué. Nous ne pourrons plus contester la loi commerciale des États-Unis. Nous devons accepter cette loi comme la norme à appliquer. Le groupe spécial ne pourra que déterminer si la loi a été appliquée judicieusement, de façon équitable et impartiale. Mais le fait est que nous pouvons déjà le faire: nous pouvons déjà demander une révision équitable et impartiale à la Cour du commerce international, sise à New York.

En réponse à ceux qui prétendent que cette cour n'est pas un organisme impartial—et j'ai entendu le ministre du Commerce extérieur, son secrétaire parlementaire et d'autres personnes l'affirmer—je cite en preuve devant la Chambre une déclaration de Gordon Ritchie, notre ambassadeur aux négociations commerciales, qui a déclaré devant le comité, lorsqu'on lui a posé la question, que la Cour du commerce international est un organisme équitable et impartial. Donc, le haut fonctionnaire qui a négocié l'Accord a lui-même réfuté l'affirmation du ministre du Commerce extérieur.

Je ne peux que me demander ce que nous avons obtenu. Les États-Unis n'ont pas adopté de nouvelles lois sur le commerce. En fait ils ont les mêmes lois qu'auparavant. Ces lois sont maintenant plus sévères qu'elles ne l'étaient avant le début des négociations. Dans leur loi d'application les États-Unis ont conféré de nouveaux pouvoirs au bureau des négociations commerciales, c'est-à-dire les pouvoirs de réviser et de contrôler les

exportation canadiennes afin de déterminer si les exportateurs canadiens sont subventionnés. La loi américaine ne prévoyait rien de tel avant. Cela est important, parce que l'industrie américaine n'est plus obligée de payer des spécialistes pour faire des recherches sur les subventions canadiennes. Le gouvernement des États-Unis s'en chargera.

L'un des principaux résultats des négociations, dont je suis certain que les Conservateurs s'attribueront le crédit, est que les États-Unis appliquent maintenant au Canada des lois commerciales plus sévères qu'avant les négociations.

**Une voix:** Sornettes.

**M. Axworthy:** Encore une fois, nous voyons là le grand talent de négociateur du premier ministre. La fin de semaine dernière, il a accordé une entrevue au journal *Le Devoir*. Il a promis de négocier un accord sur les pluies acides en procédant de la même façon que lorsqu'il a négocié l'Entente du lac Meech et l'Accord de libre-échange. Dieu nous en garde! Il faut l'arrêter avant qu'il n'aille plus loin. Je le supplie de ne pas négocier l'entente sur les pluies acides comme il a négocié celle du lac Meech et l'Accord de libre-échange. Je l'en supplie, dans l'intérêt du Canada. Si le premier ministre négocie de la même façon, nous finirons par boire du café acide chaque matin. Il cèdera les intérêts canadiens à rabais dans le cas des pluies acides comme il l'a fait dans toutes les autres ententes qu'il a négociées.

**Une voix:** Les États-Unis auront la pluie et nous aurons l'acide.

**M. Axworthy:** Parfaitement. Si nous laissons faire le premier ministre, nous devons être prêts à tout. Il faut l'arrêter. Il faut user de toutes nos ressources pour le tenir en respect. Notre pays ne peut se permettre une autre entente qui le défavorise complètement au profit de l'autre partie.

**Mlle MacDonald:** Donc, le député est contre l'Entente du lac Meech?

**M. Axworthy:** Nous revenons au groupe d'examen et qu'est-ce que nous obtenons? Nous obtenons une loi sur le commerce avec les États-Unis plus sévère et nous avons rendu l'accès au GATT encore plus difficile. Il faudra plus de temps pour entreprendre ce genre d'examen, parce que maintenant, nous pouvons demander qu'un groupe du GATT se penche sur la question 20 jours après une décision préliminaire. Aux termes de cet article du projet de loi, nous devons attendre la décision finale, qui peut suivre un an ou deux après, ce qui pourrait coûter à l'industrie un, deux, deux millions et demi, voire trois millions de dollars. Cela nous ramène aux paroles historiques du premier ministre: «Permettez-moi de vous assurer que la première des nouvelles lois correctives sur le commerce fera partie de l'Accord». Maintenant nous voyons ce qu'il voulait dire. Nous savons maintenant ce qu'est le nouveau régime. Il s'agit de lois plus sévères, il faudra attendre plus longtemps, et ça coûtera plus cher. Tel est le nouveau régime. J'aurais bien aimé qu'il l'énonce alors. J'aurais souhaité qu'il nous dise que nous demandions un régime désavantageux pour nous, beaucoup plus difficile à mettre en oeuvre, plus discriminatoire à l'égard des Canadiens et nuisible pour nos exportations.